

Berne, en décembre 2018

A nos clients

Informations importantes pour le début de l'année 2019

Mesdames, Messieurs,

Comme d'habitude en cette période de fin d'année, nous nous faisons un plaisir de vous communiquer les principaux changements relatifs à la prévoyance professionnelle. Nous vous prions de bien vouloir transmettre ces informations à vos collaborateurs/trices et retraités/es assurés/es ou de les renvoyer à notre site web (www.pkmobil.ch/actualite).

Nouveaux montants limites

Pour la première fois depuis 2015, les montants limites de la prévoyance professionnelle changeront au 01.01.2019. Vous trouverez les nouveaux montants limites ainsi que les informations concernant les taux de conversion et de rémunération des avoirs de vieillesse dans le document «Chiffres de référence et informations sur la prévoyance professionnelle 2018» en annexe.

Intérêt supplémentaire de 0,25 % sur les avoirs de vieillesse

Le taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral pour 2019 s'élève de nouveau à 1,00 %. En accordant un intérêt supplémentaire de 0,25 %, nous rémunérons les avoirs de vieillesse à un taux de 1,25 %, aussi bien dans le domaine obligatoire que surobligatoire.

Baisse du taux de conversion surobligatoire en deux étapes au 01.01.2019 et au 01.01.2020

Nous l'avons déjà annoncé dans notre lettre d'information en fin d'année dernière: vu la constante augmentation de l'espérance de vie de la population en association avec l'actuelle tendance des taux d'intérêt négatifs sur les marchés des capitaux, le *taux de conversion surobligatoire* sera abaissé, au 01.01.2019, de 5,90 % à 5,40 % pour les hommes et de 5,77 % à 5,30 % pour les femmes en cas de retraite ordinaire. A partir de 2020, les *taux de conversion surobligatoires* seront adaptés aux taux de notre réassureur et se monteront à 5,00 % pour les hommes et à 4,88 % pour les femmes. Le taux de conversion minimal sur la *partie obligatoire demeure inchangé à 6,80 %* si l'âge ordinaire de la retraite est atteint.

Le portail assurés – informations en ligne pour nos assurés

A la mi-octobre 2018, nous avons envoyé directement à nos assurés une lettre contenant les codes d'enregistrement pour s'inscrire dans l'outil «PartenaireWebAssurés». Depuis ce moment, il est possible de consulter – depuis différents appareils et à l'aide d'un mot de passe – ses données personnelles et les prestations actuelles ainsi que de réaliser diverses simulations (changement de salaire, rachat, retrait anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement, retraite) avec ses propres données. De nombreuses lettres nous ont été retournées en raison de changements d'adresse, rendant impossible l'envoi du code d'enregistrement par voie postale. Evidemment, ces personnes peuvent nous demander un nouveau code d'enregistrement en indiquant leur adresse valide. N'hésitez surtout pas à nous contacter en cas de problèmes avec l'enregistrement ou si vous avez des questions quelconques.

La CP MOBIL soutient La Main Tendue Suisse

Au lieu d'envoyer des cartes de Noël à sa clientèle, la CP MOBIL soutient cette année l'association suisse La Main Tendue (www.143.ch) par un don. La Main Tendue soutient toute personne en difficulté grâce à son service d'aide disponible au numéro d'urgence 143, reconnu d'utilité publique.

Nous nous remercions sincèrement de la confiance que vous nous avez témoignée et nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration agréable. L'équipe de la CP MOBIL vous souhaite, à vous et à vos collaboratrices et collaborateurs, de joyeuses fêtes et une heureuse nouvelle année.

Avec nos salutations les meilleures

Caisse de pensions MOBIL



Roland Graf
Directeur



Marc Nussbaumer
Responsable prévoyance professionnelle

Annexe: Feuille d'information «Chiffres de référence et informations sur la prévoyance professionnelle 2019»